

# CONSEIL MUNICIPAL du 15 Octobre 2025

à 18h30

**Présents :** Clémence DECONIHOUT, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Laure CORVAISIER, Charles CAUMARTIN, Martin FEIGNEUX, Jean Marie ANGELVIN, François ROME,

**Absent** Luc PLAUCHUD

**Secrétaire de Séance :** Cécile LAUGIER

## **Ordre du jour**

- **Délibérations**
  - Adoption de la Convention Territoriale Globale sur le territoire de DLVAgglo
  - Participation employeur à la mutuelle des agents
  - Création d'un emploi
  - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental du Solidarité Territoriale (CDST) pour la sécurisation et la rénovation de l'église
- **Informations**
  - Départ et reprise du bar-restaurant
  - Achat de matériel mis en vente par les restaurateurs
  - Renouvellement des décorations de noël
  - Lotissement saint Laurent
  - Projet Lavansol P.
- **Questions diverses**

## **Ouverture de la séance à 18h30**

- Approbation du PV du Conseil Municipal N° 25 09 10 par l'ensemble du Conseil Municipal.
- Demande d'ajout d'une délibération DM N°1 pour le lotissement St Laurent, accordée à l'unanimité
- Demande de report de la délibération concernant la participation à la mutuelle des agents

## **Délibérations :**

### **▪ DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

*CONSIDÉRANT le besoin du chapitre 11 dans la section de fonctionnement,*

*CONSIDÉRANT l'excédent des prévisions du chapitre 66 dans la section de fonctionnement,*

*Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédit suivants, sur le budget annexe 21500 du lotissement Saint Laurent de l'exercice 2025*

### **CRÉDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
011 / 6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	2 000.00
	<b>Total</b>	<b>2 000.00</b>

### **CRÉDITS A RÉDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000.00
	<b>Total</b>	<b>2 000.00</b>

## ■ Adoption de la Convention Territoriale Globale sur le territoire de DLVAgglo

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et pour le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble ;

La présente convention est conclue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027 ;

La CTG matérialise l'engagement conjoint des CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financer au service des familles du territoire ;

Considérant l'annexe 3 de la Convention Territoriale Globale sur « le plan d'actions et les moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés » et les fiches thématiques élaborées en comité de pilotage au sujet de la CTG portant sur les thèmes suivants :

- Soutenir la coordination territoriale,
- Soutenir les projets qui proposent des solutions aux besoins d'accueil en complémentarité de l'offre existante,
- Labelliser des places PSU à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP),
- Développer les modes d'accueil pour les 3-12 ans,
- Soutenir la fonction parentale d'adolescent – l'inclusion numérique,
- Accompagner les familles en situation de pauvreté et les familles monoparentales,
- Former et recruter du personnel ;

Considérant que le comité de pilotage de la CTG sera copiloté par la CAF 04 et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- Approuver la convention Territoriale Globale ci-annexée, d'une durée de 5 ans du 01.01.2023 au 31.12.2027
- Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, **à l'unanimité**, l'adoption de la Convention Territoriale Globale

## ■ Participation employeur à la mutuelle des agents - Information

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir, notamment, les risques santé. **Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel par agent)**

Les bénéficiaires de cette participation sont les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé.

***Délibération reportée***

## ■ Cr éation d'un emploi

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ; le Conseil municipal

### DÉCIDE :

**La création**, à compter du 15/10/2025, d'un emploi permanent d'**Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural** dans le grade d'**Adjoint technique, d'Adjoint Technique principal de 2<sup>e</sup> classe et d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe** relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet et la modification du tableau des emplois (voir annexe).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de **3 ans** compte tenu de l’alinéa n°3 de l’article L.332-8 qui concerne les emplois dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l’agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L’agent devra justifier d’une expérience professionnelle dans le domaine technique similaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade équivalent.

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## ▪ **Demande de subvention au titre du Contrat Départemental du Solidarité Territoriale (CDST) pour la sécurisation et la rénovation de l’église**

**Le Maire EXPOSE** que dans le cadre de la sécurisation et la rénovation de l’église, il convient de solliciter le Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

**Le Maire RAPPELLE** que les travaux sont nécessaires afin de sécuriser les riverains.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote **à l’unanimité**,

- **ACCEPTE** Le projet pour un montant de ..... **84 760,00 € HT**
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du CDST 2024-2026 ..... **30 000,00 € HT**
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire afférent à cette opération
- **FIXE** le dispositif de financement suivant :

Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (35%)	30 000,00 €
Autofinancement (65%)	54 760,00 €
	<b>84 760,00 €</b>

### Informations

#### - **Départ et reprise du bar-restaurant**

Le P’tit Bistrot arrête son activité le 1<sup>er</sup> Novembre 2025 et quitte les locaux le 15 novembre.

Suite à l’appel à candidature, le dossier de Yann Malen a été retenu.

#### - **Achat de matériel mis en vente par les restaurateurs**

#### - **Renouvellement des décorations de Noël** : La nacelle est réservée semaine 48.

#### - **Lotissement saint Laurent**

Les acquéreurs du Lot 6 ont obtenu leur permis de construire. L’acte de vente devrait bientôt être signé.

Le règlement du Lotissement a été mis à jour afin d’être compatible avec la révision simplifiée N°2 du PLU.

#### - **Projet Lavansol P.**

La visite du site avec la sous-préfète et les services de l’Etat prévue en septembre a été annulée.

Le projet a été modifié à la baisse, la compatibilité avec le SCOT et le ZAN est à l’étude avec les porteurs de projet, le cabinet EURECAT en charge de la déclaration de projet et la juriste urbaniste de DLVAgglo.

#### - **Convention de servitude de passage avec Tenergie**

#### - **Rencontre avec le directeur adjoint de la DASEN**

Les trois Maires du Val de Rancure ont obtenu un rdv avec le directeur adjoint et l’inspectrice.

Les problèmes rencontrés par les enfants et leurs parents à l’école de Puimichel restent importants malgré une prise en charge par l’inspectrice et le directeur adjoint.

D'autres enfants pourraient être scolarisées dans d'autres Communes, ce qui nous inquiète pour le devenir de notre école.

- **Festival OH !**

Le festival des tout-petits se déroulera le vendredi 24 octobre. Divers ateliers et spectacles sont prévus.

Réservations à [contact@scenesdehauteprovence.fr](mailto:contact@scenesdehauteprovence.fr)

Des programmes sont disponibles en mairie.

- **MAM Maison d'Assistantes Maternelles**

Suite aux conclusions du cabinet ITHEA sur l'étude de besoins petite enfance, des COPIL avec la CAF, le RPE et les services de DLVAgglo, la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles de 5/6 berceaux devrait commencer en 2026 sur un terrain communal du Castellet (à côté de l'école maternelle du SIVU).

- **Ville et Village étoilé**

Puimichel a reçu 1 étoile avec le label village étoilé.

Réception fin octobre de la lettre bilan et contact pour la remise des diplômes.

**Questions diverses :**

Discussion pour la pose d'une borne de recharge électrique dans le village.

**La séance est levée à 20h35**